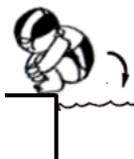


Ce test (arrêté du 9-7-2015 - J.O. du 11-7-2015 complément au décret n° 2015-847 du 9-7-2015 - J.O. du 11-7-2015) permet l'obtention d'une attestation scolaire « savoir-nager » délivrée aux élèves qui ont subi avec succès un contrôle des compétences en matière de sécurité en milieu aquatique surveillé.

Il n'est pas confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement. Il permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique. Il doit être **réalisé en continuité**, sans reprise d'appuis au bord du bassin et **sans lunettes**. L'exigence n'est pas celle d'une nage codifiée mais d'un trajet moteur avec coordination bras/jambes et allongement du corps sur l'eau.

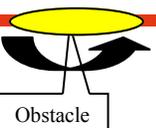
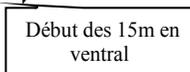
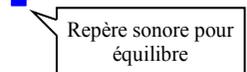
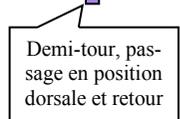
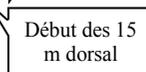
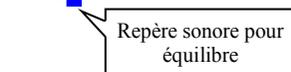
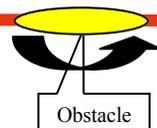
PARCOURS DE COMPETENCES

composé de 14 tâches à réaliser en continu, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans aide à la flottaison

| | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|--|---|--|---|--|---|---|---|---|
| Chute arrière du bord de la piscine | Déplacement sur 3,5 m | Immersion complète d'1,5m sous l'obstacle en position ventrale | Déplacement sur le ventre sur 15 m au cours duquel on intègre un surplace vertical de 15 secondes | | | Demi-tour et passage d'une position ventrale à une position dorsale | Déplacement sur le dos sur 15 m dans lequel on intègre un surplace horizontal pendant 15 secondes puis passage en ventral avant l'immersion | | | Immersion complète d'1,5m sous l'obstacle en position ventrale | Déplacement sur 3,5 m pour revenir au bord. |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

PRÉCONISATIONS pour la mise en œuvre du test

Parcours à réaliser si possible sur une largeur équivalente à deux lignes d'eau et éloigné du bord.

| | | | | | | | |
|---|---|---|--|---|--|---|---|
| 0 m | 3,5 m | 5 m | 20 m | 35 m | 36,5 m | 40 m | |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| L'entrée se fait depuis le bord du bassin au niveau de l'eau en laissant tomber en arrière. | « Déplacement » sans reprise ni d'appuis avec action des bras et/ou des jambes. | L'obstacle est un tapis plus ou moins épais (visuel et sécuritaire) sur une largeur de ligne d'eau. | Il s'agit d'un déplacement sans reprise d'appuis, ni matériel avec une action des bras et/ou des jambes, en équilibre ventral. Un repère sonore indiquera le moment de l'équilibre vertical. Le sur-place est effectué la tête hors de l'eau, le corps orienté de manière verticale (actions possibles des bras et des jambes) | Demi-tour sans reprise d'appuis et passage du ventre sur le dos (passage ventre dos possible directement) | Il s'agit d'un déplacement sans reprise d'appuis, ni matériel avec une action des bras et/ou des jambes, en équilibre dorsal. Un repère sonore indiquera le moment de l'équilibre horizontal qui se fera avec une tolérance de flottaison et de mouvement. Nouveau passage du dos sur le ventre au signal de l'adulte. | L'obstacle est un tapis plus ou moins épais (visuel et sécuritaire) sur une largeur de ligne d'eau. | Déplacement sans reprise ni d'appuis avec action des bras et/ou des jambes. |